

Pour une ville facile à vivre !

Accessibilité, mobilité, sport, culture, tourisme, loisirs, logement... l'accessibilité se cultive à tous les étages afin que les personnes en situation de handicap puissent vivre pleinement leur ville. Communauté urbaine et Ville agissent ainsi avec les associations pour mettre en œuvre des actions qui, au final, profitent à tous les Dunkerquois.



CUD et Ville agissent pour une mobilité partagée

Pour vivre, travailler, se distraire, partager des bons moments en famille ou entre amis, la clé du succès, c'est la mobilité. Il n'y a qu'à voir le succès rencontré à Dunkerque par la mise en place du bus gratuit pour s'en convaincre.

C'est d'autant plus vrai pour les personnes en situation de handicap pour qui chaque déplacement demande un surcroît d'organisation et d'anticipation. C'est pourquoi, la Com-

munauté urbaine et la Ville unissent leurs efforts pour faciliter la vie des Dunkerquois et des Dunkerquoises qui éprouvent un peu plus de difficultés à se mouvoir dans l'espace public, qu'il s'agisse de personnes à mobilité réduite - personnes en situation de handicap, parents avec des poussettes, personnes âgées ayant des difficultés à marcher, personnes temporairement soutenues par une paire de béquilles - ou de personnes ayant des troubles visuels, auditifs

ou intellectuels. Car les facilités faites aux uns profitent finalement à tous, à tel ou tel moment de la vie.

Une chasse aux obstacles

Premier frein aux déplacements, les obstacles disséminés ici et là sur les trottoirs. Et c'est fou comme ils sont nombreux : une poubelle mal rangée, un poteau indicateur ou un panneau publicitaire mal placé, une haie de thuyas qui déborde

de la propriété... C'est ainsi que la CUD a achevé, fin 2020, le recensement des 770 km de trottoirs positionnés sur des axes prioritaires de déplacements piéton en divers endroits de l'agglomération (1). Ce diagnostic a pris en compte toutes les données qui peuvent gêner, voir empêcher, la bonne marche du piéton et la circulation des personnes à mobilité réduite : pente, largeur de trottoir, revêtement, obstacles, hauteur de bordure...

Des trottoirs passés au crible

Ainsi, pour le seul territoire du Grand Dunkerque, ce sont 358 km de trottoirs qui ont été passés au crible, soit environ la moitié des cheminements piétons existants. Il en résulte que 39 % d'entre eux sont parfaitement accessibles, 32 % le sont un peu moins et 29 % pas du tout ou très peu. Ce qui pouvait être modifié facilement l'a été, tandis que certains axes seront complètement réaménagés et rendus accessibles au travers du plan de rénovation des voiries.

Faciliter les circulations

Dans le même temps, la CUD a prévu de sensibiliser les entreprises de travaux publics à cette question des déplacements, tout en réalisant des retours d'expériences sur des chantiers achevés. Car aujourd'hui l'objectif n'est plus seulement de se pencher sur la conception de la voirie, mais aussi sur son usage. Un trottoir remis à neuf peut-être parfaitement accessible lors de sa mise en service avant de l'être beaucoup moins au fil du

temps. C'est tout le sens du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE), développé par la CUD depuis 2019, pour faciliter les circulations.

Un programme d'actions

Figurent ainsi parmi les actions en cours ou à venir : la poursuite des programmes d'entouffissement des réseaux électriques, un meilleur suivi des aménagements réalisés par des opérateurs privés, une sensibilisation des rippers au bon remisage des bacs lors des collectes de déchets, une sensibilisation des habitants à la taille régulière des végétaux, une sensibilisation des usagers (automobilistes, motards, cyclistes...) au respect de l'espace public, un partenariat avec les commerçants pour l'organisation des terrasses...

(1) Vous pouvez vous aussi signaler un dysfonctionnement dans l'usage des trottoirs en contactant Allo Voirie au 03 28 25 92 70 ou par courriel à : voirie@ cud.fr

Parole d'élue



Catherine Seret,
adjointe au maire en charge des
sénior, du handicap et de la lutte
contre les discriminations

Quel est le sens de la politique municipale en faveur du handicap ?

Nous voulons une ville agréable pour tous. Pour les personnes en situation de handicap et/ou âgées, c'est avant tout une ville accessible et adaptée afin qu'elles puissent se déplacer facilement, en toute sécurité.

La Ville peut s'appuyer, dans cette démarche, sur la commission communale d'accessibilité...

Les représentants d'associations et les personnes en situation de handicap qui la composent constitue une véritable force de proposition, car au-delà des réglementations existantes, c'est bien eux qui vivent les difficultés au quotidien. Ensemble, nous allons sur le terrain, sur la voirie et dans les bâtiments publics, pour renforcer cette accessibilité. La commission est systématiquement interpellée sur les projets municipaux pour trouver les solutions les mieux adaptées à l'ensemble des handicaps.

Sur quel dossier travaillez-vous actuellement ?

Nous venons de lancer un groupe de travail sur le logement avec mes collègues Alain Simon, vice-président de la CUD et Virginie Varlet, adjointe au maire. La commission communale d'accessibilité apportera son expertise pour accélérer les indispensables évolutions. Il est bien dommage qu'une personne qui subit un handicap doive en plus changer de logement parce que celui-ci n'est plus adapté. On peut facilement anticiper tout cela dès la construction. Et ce qui est valable pour les personnes en situation de handicap l'est aussi pour les personnes âgées qui seront de plus en plus nombreuses.

Des feux piétons qui parlent aux déficients visuels

La Communauté urbaine a équipé les 181 carrefours à feux, dotés de passages piétons, de modules sonores afin de favoriser la circulation des personnes déficientes visuelles. Ils annoncent la couleur du feu ainsi que le nom de la rue pour 72 % d'entre eux. Les télécommandes permettant de les faire fonctionner sont également utilisables pour les bornes d'information voyageur installées à 112 des 730 arrêts de bus. Elles sont disponibles gratuitement à l'Hôtel communautaire sur présentation de la carte d'invalidité ou d'un certificat médical.



→ **Laurence Creuze,**
présidente de l'association
Vis ta vue

« Des feux sonores, c'est à la fois sécurisant et confortable pour les personnes malvoyantes ou aveugles. C'est pratique pour se situer dans l'espace

quand le nom des rues est signalé, car on peut ainsi mémoriser nos itinéraires. Concrètement, j'actionne la télécommande quelques mètres avant le carrefour. Une voix m'indique « rouge piétons » avec un niveau sonore qui diminue progressivement jusqu'au vert. C'est alors que résonne une petite musique qui me signale que je peux traverser. »

● Agir pour l'accessibilité et la mobilité

Une ville pour tous avec la Commission communale pour l'accessibilité

Composée de représentants d'associations œuvrant dans le domaine du handicap et d'élus, la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) travaillent, depuis une décennie, à l'accessibilité des bâtiments communaux, tout en étant la garante de la continuité de la chaîne de déplacement. C'est ainsi, par exemple, que la Ville a procédé, ces dernières années, à l'aménagement de sanitaires adaptés, la pose de rampes d'accès, au marquage de marches, à des modifications de portes d'accès et à divers travaux de signalétiques dans ses locaux.

Plus généralement, la CCA veille à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité, à l'image de sa forte implication dans le projet d'aménagement, aujourd'hui concrétisé, du square René-Ovion en Basse Ville ou dans celui, à venir, de l'équipement public innovant qui regroupera notamment deux écoles et la Maison de quartier au Banc Vert. Elle a aussi été partie prenante dans la création de deux parcours touristiques dans l'hyper-centre de Dunkerque et à Malo-les-Bains. À chaque fois, il s'agit de faire en sorte que



l'offre de services proposée par la Ville aux Dunkerquois soit profitable à tous. La Commission communale pour l'accessibilité a également inspiré un programme de sensibilisation aux handicaps à

l'attention des personnels municipaux dans une collectivité qui emploie 12,11 % de personnes en situation de handicap contre 6,6 % dix ans plus tôt.

Un modèle de voirie à Malo-les-Bains



Sans bordures, ni trottoirs, mais avec plus de verdure et moins de voitures, la rue Traversière, réaménagée durant l'été, préfigure la rue de demain à Malo-les-Bains. Imaginé par

la Ville en concertation avec les habitants, ce nouvel aménagement, qui relie la place Turenne et la rue Belle Rade, rend toute sa place aux piétons et facilite la vie des personnes à mobilité réduite.

Un confort d'usage au Stade Tribut

La Communauté urbaine a souhaité aller au-delà de la réglementation dans l'aménagement du stade Marcel-Tribut en associant accessibilité et confort d'usage pour les personnes en situation de handicap. C'est ainsi que pour les supporters malvoyants, un filogui-dage a été tracé des arrêts de bus jusqu'à l'entrée du stade au moyen d'une bande striée d'aide aux déplacements. Une



boucle d'induction magnétique a également été installée à la billetterie pour les personnes malentendantes. Côté tribunes, une centaine de places réservées aux personnes à mobilité réduite ont été réparties en différents endroits, accessibles par ascenseurs. Elles jouxtent des places ouvertes aux personnes valides afin que tous puissent partager le plaisir d'assister au match ensemble.

Des bus gratuits et accessibles à tous

Favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap, c'est aussi leur permettre de trouver leur place dans le réseau de bus 100 % gratuit créé, en 2018, par la Communauté urbaine. C'est ainsi que tous les véhicules sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un double emplacement réservé dans ceux acquis par la CUD depuis 2016. Ils sont également équipés de dispositifs visuels et sonores afin de permettre aux usagers de bien se repérer. De même, huit arrêts sur dix sont aménagés afin que les personnes en fauteuil roulant puissent monter ou descendre du bus en toute sérénité grâce notamment à des quais rehaussés.

La CUD propose également Handibus, un service de porte-à-porte, gratuit, sur réservation, pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap. Pour compter parmi les quelque 2 000 bénéficiaires de ce dispositif, dont l'amplitude horaire a été étendue en 2016 de manière à assurer un service de 4 h à minuit, il faut remplir un dossier disponible à l'espace DK'Bus Marine, sis 5 place de la Gare ou téléchargeable sur le site www.dkbus.com. Une commission statuera sur la demande après rencontre avec un ergothérapeute.



Un guide pratique pour se faciliter la ville



Rendre la ville accessible au plus grand nombre en faisant connaître une offre d'activités et de services variés. C'est tout le sens du guide initié par des jeunes de l'institut Vancauwenberghé - IEM et MAS de Zuydcoote avec le concours de l'Association APF France Handicap, de l'Association d'Aide aux Personnes Âgées ou à Handicap moteur (APAHM) et de la Communauté urbaine. Ce « Guide du Routard », made in Dunkerque, a été réalisé par des jeunes en situation de handicap moteur qui ont audité, sur place, des commerces et des établissements culturels et de loisirs. Ils ont également effectué un point complet

sur l'accessibilité d'administrations, d'équipements de santé, sans oublier un récapitulatif des différentes façons de se déplacer sur le territoire communautaire en toute sécurité. La CUD réfléchit d'ores et déjà à la mise en place d'une application numérique pour mettre à jour plus facilement la foule d'informations contenus dans ce support papier tout en élargissant les informations à toutes les déficiences.

« Un guide pour se faciliter la ville » est disponible à l'Hôtel communautaire, dans les offices de tourisme et les mairies. Il est également téléchargeable sur www.communauté-urbaine-dunkerque.fr

◆ Lindsay Duquenois, co-auteur du guide « Pour se faciliter la ville »



« Beaucoup d'entre nous craignons un peu d'affronter la ville, d'aller à la découverte de nouveaux lieux. La réalisation de ce guide a été l'occasion de se lancer, de faire un audit à la façon d'un « Guide du Routard » pour personnes en situation de handicap. Ce travail collectif, mené sur deux ans, a été passionnant et en plus il est utile ! Personnellement, cette enquête en ville m'a donné confiance en moi. J'ai échangé avec des commerçants et même si tout n'est pas parfait, j'ai rencontré des gens de bonne volonté. »

● Sport pour tous !

Dunkerque, base de préparation des **Jeux Olympiques 2024** !

Après avoir vu la Communauté urbaine labellisée « Terre de Jeux 2024 », l'agglomération dunkerquoise a obtenu une nouvelle reconnaissance en étant retenue comme centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris pour 14 disciplines. « Cette décision est la confirmation d'un savoir-faire indéniable dans l'accueil des grands rendez-vous sportifs sur notre territoire et la reconnaissance de la qualité des infrastructures que nous mettons à disposition des athlètes de haut niveau. C'est aussi l'occasion de faire découvrir les disciplines paralympiques à tous les Dunkerquois, d'offrir un accès au sport le plus large possible aux personnes en situation de handicap et de montrer à tous, les efforts consentis pour l'accessibilité de la

ville et de ses équipements », s'est félicité Patrice Vergriete. C'est ainsi qu'un grand week-end de découverte des sports adaptés et paralympiques est en préparation pour la fin de l'été prochain et que des démonstrations handisports seront multipliées, ces prochains mois, sur notre territoire. Concernant les équipements labellisés pour le paralympisme, citons les Stades de Flandre pour la boccia, la Ferme Marchand à Saint-Pol-sur-Mer pour l'haltérophilie et le volley-ball, la salle Jean-Pierre Duyck à Coudekerque-Branche pour le tennis de table, le PAARC à Gravelines pour l'aviron et el canoé, Sportica à Gravelines pour le basket fauteuil et el triathlon ou encore l'ensemble du territoire communautaire pour le cyclisme sur route.



Parole d'expert

Olivier Lyoen,
maître-nageur sauveteur
et guide handisport



Les personnes en situation de handicap peuvent-elles apprendre à nager à Dunkerque ?

Oui, c'est possible. J'anime chaque mardi de 12 h à 13 h 40 une séance

de natation handisport ouverte à tous à la piscine Paul-Asseman. Ce sont des moments très enrichissants tant pour eux que pour moi. On apprend à nager, on se perfectionne, mais surtout on échange, on rit, on démystifie le handicap et tout cela réuni fait que l'on a hâte de se retrouver chaque semaine.

Ancien champion de triathlon, vous êtes aussi guide handisport dans cette discipline...

Avec Antoine Pérel, qui est déficient visuel, nous avons terminé à la 6e place lors des derniers JO à Tokyo. Nous avons fondé notre préparation sur le plaisir de s'entraîner. Et c'est ainsi que nous avons progressé jusqu'à échouer tout près du podium paralympique. Au Japon, j'ai pu mesurer, au contact de tous ces champions, combien il est important de favoriser la découverte et l'accès aux sports paralympiques. Le sport est un sésame pour la vie entière qui apporte à tous ces athlètes bien plus qu'une médaille, fût-elle d'or ».

Qu'en est-il de l'accessibilité des piscines dunkerquoises ?

Toute nouvelle, la piscine Georges-Guynemer répond aux dernières normes en la matière. Quant à Paul-Asseman, elle est remarquable vu son âge avec une rampe à l'entrée, des vestiaires adaptés, un système d'échange de fauteuil, un élévateur et une mise à l'eau facilitée dans les deux bassins. S'il le souhaite, le nageur peut être autonome de son entrée dans le bâtiment jusqu'à son entrée dans l'eau.



Parole de champion

Fayçal Meguenni,

member de l'équipe de France paralympique de boccia

Comment avez-vous découvert ce sport ?

C'est Thomas Blondeau, coach sportif à l'IEM de Zuydcoote, qui m'a fait découvrir, à l'âge de 12 ans, ce sport de précision, par ailleurs très tactique. J'y ai pris goût, car je suis un compétiteur dans l'âme ! Au fil du temps, j'ai intégré le collectif France avec le statut d'athlète de haut niveau. J'ai décroché deux titres de champion de France sous les couleurs du Handisport Littoral Dunkerquois et une médaille d'argent en compétition internationale avec l'équipe de France.

Que pensez-vous de l'initiative de la CUD de devenir base arrière des JO 2024 ?

C'est une super idée qui permettra de

faire découvrir ma discipline aux Dunkerquois, dans le cadre du programme de démonstrations sportives qui s'échelonne d'ici 2024 sur l'agglomération. Je suis d'autant plus motivé que j'espère participer à ces jeux paralympiques à Paris !

Quelles sont vos prochaines échéances ?

Après un championnat d'Europe disputé à Séville en décembre, je vise un troisième titre national en mars prochain à Niort. Des compétitions internationales sont programmées tout au long de l'année. Ma participation dépendra de ma sélection en équipe de France qui est remise en jeu chaque mois

Des activités sportives **partagées**

Les éducateurs et animateurs sportifs municipaux accueillent les enfants en situation de handicap dans les activités sportives extra-scolaire du dispositif Sport-Pass en privilégiant l'inclusion. Cependant, trois séances sont réservées, chaque semaine, à 22 enfants issus de structures spécialisées comme les instituts médico-éducatif ou l'AFEJI. Programmées les lundi et jeudi matin ainsi que le vendredi après-midi, elles ont pour cadre les salles de sports Louis-Dumez à Petite-Synthe et du Carré de la Vieille à Dunkerque-Centre. Reste que la Ville attend avec impatience la fin de la pandémie pour organiser à nouveau la manifestation Handirect du Stade qui a réuni, jusqu'en 2019, plus de 300 collégiens et pensionnaires d'établissements spécialisés



autour d'une pratique partagée du sport, et d'actions de sensibilisation au handicap. Il en va de même pour le grand rassemblement Sport-Pass Unifié organisé à la plage, au cœur de l'été, en partenariat avec les Papillons Blancs.

ensavoir+
Direction des sports.
Tél. 03 28 59 00 00

● Une culture tout public !

De multiples initiatives culturelles

Qu'il s'agisse d'équipements municipaux ou de structures soutenues par la Ville ou la Communauté urbaine, le monde de la culture multiplie les initiatives pour ouvrir ses programmations à tous, à l'image du Lieu d'Art et Action Contemporaine (LAAC), précurseur en la matière. Visites en langue des signes (1), supports thermoformés, reproductions à toucher, fiches en braille ou en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) sans oublier la gratuité d'accès aux personnes en situation de handicap et à leurs accompagnateurs, font du LAAC un exemple à suivre en matière d'inclusion.

D'autres lieux culturels sont également exemplaires, tels les 4Ecluses qui, entre autres, ont monté des ateliers et spectacles à l'hôpital maritime de Zuydcoote et promu l'utilisation de « Subpacs », des gilets qui vibrent aux sons de la musique afin de faire ressentir les émotions d'un concert live aux personnes sourdes ou malentendantes.

Des concours de danse partout en France

Au Château Coquelle, c'est l'animatrice Christine Vandebussche qui crée un atelier au foyer des Salines avec à la clé des médailles obtenues dans des concours de danse dans toute la France, sans oublier un partenariat noué avec les Papillons Blancs pour la pratique de la poterie.

Au Studio 43, qui met un ascenseur à la disposition des personnes à mobilité réduite pour accéder aux salles de projection, la programmation fait la part belle à l'au-



diodescription et au sous-titrage adapté aux personnes malvoyantes. Le musée Dynamo Dunkerque 1940 dispose, pour sa part, d'un espace de circulation de plain-pied agrémenté d'un service numéroté d'accessibilité par Picto Access et son équipe travaille en collaboration avec l'association les Papillons Blancs au développement de supports en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). La Bibliothèque propose quant à elle un fonds Facile à Lire à la BIB, mais aussi à Petite-Synthe et au Salon BIB+ en Basse Ville. Elle met à la disposition des personnes malvoyantes des audio-livres, une collection d'ouvrages « large vision » et des illustrés déchiffrables en tactile ou en braille pour les enfants. Elle propose également des ressources numé-

riques, via le site internet Les Balises, pour des enfants souffrant de dyslexie ou d'autres handicaps.

Quant au Bateau Feu, il programme des spectacles accessibles aux personnes non-voyantes ou malvoyantes via l'audiodescription, mais également aux personnes sourdes ou malentendantes au moyen de la langue des signes ou de boucles magnétiques.

(1) Le LAAC organise, samedi 12 février à 14 h 30, une visite en langue des signes avec interprète de l'exposition de Marinette Cuoco. Elle sera suivie d'un café-signé, de 16 h 30 à 19 h, animé par l'association Accessourds du Littoral Dunkerquois.

➔ « L'Épopée d'Hermès » en langue des signes au Bateau Feu

Langue des signes, objets, ombres et masque... Par le geste et l'image, deux comédiennes sourdes - Julia Pelhate et Isabelle Voizeux - racontent le fantastique périple du jeune dieu ailé de la mythologie. Mis en scène par Emmanuelle Laborit, ce spectacle bilingue en français et en langue des signes française (LSF) sera présenté les mercredi 2 mars à 15 h, jeudi 3 mars à 10 h et 14 h 30 ainsi que le vendredi

4 mars à 14 h 30 et 20 h au Bateau Feu (tarif : 6 €). Le vendredi 4 mars à 21 h, l'association Accessourds vous fera découvrir gratuitement la langue des signes lors d'un moment convivial, tandis qu'un atelier théâtre en langue des signes sera proposé le samedi 5 mars de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h par Bachir Saïfi, comédien sourd. Tarif : 20 €. Inscriptions au 03 28 51 40 40

● Tourisme et loisirs à la carte

Une médaille d'or pour l'agglomération dunkerquoise !

En attribuant à la Communauté urbaine, le 11 mars dernier, l'échelon Or de la marque nationale « Destination pour tous », les deux ministères en charge des personnes handicapées et du tourisme ont mis à l'honneur la qualité de l'accueil offert, sur le Dunkerquois, aux personnes en situation de handicap. Au-delà des propositions d'activités ou de prestations touristiques accessibles, notre agglomération devait répondre à l'ensemble des besoins quotidiens des vacanciers en situation de handicap, en particulier ceux liés aux déplacements, à l'accès aux commerces ou encore à l'offre de soins.

Un label « Destination pour tous »

Avec cette marque attribuée pour cinq ans, Dunkerque est entré dans le cercle restreint des villes ou agglomérations françaises reconnues par l'Etat comme « Destination pour tous ». Et tout en satisfaisant au mieux les besoins des personnes en situation de handicap, elle dynamise davantage encore son secteur touristique, source d'emploi local et de retombées économiques. Forts de cette reconnaissance nationale, la Communauté



urbaine, ses partenaires (villes, office de tourisme, associations) et les acteurs du tourisme souhaitent encore progresser dans l'accueil des personnes en situation de handicap en développant, notamment, de nouveaux outils de communication, en organisant des sessions de formation à l'attention

des personnels et en facilitant l'accès aux plages et aux pratiques nautiques afin que chacun puisse pleinement profiter de son séjour avec sa famille et ses amis.

ensavoir+
www.dunkerque-tourisme.fr/accessibilite

Des équipements pour profiter de la plage

Les Dunes de Flandre se mobilisent afin que les personnes en situation de handicap profitent au maximum des joies de la plage en mettant à leur disposition des Vélopush, sorte de sidecar vélos, idéal pour se balader en duo sur la digue ou encore des Tiralos, des fauteuils dotés de roues « bouées » qui permettent d'aller sur le sable et de se baigner.

Outre ses équipements disponibles gratuitement à la base de voile de la Licorne, les adeptes de la mini-croisière peuvent prendre la mer, de mars à novembre, au départ du Centre régional de voile. Accompagnés de skippers aguerris, ils prendront le large à tout petit prix (8 €), tandis que les personnes qui souhaitent naviguer de manière plus auto-



nome opteront pour un petit voilier mono ou biplaces disponible, de Pâques à la Toussaint, sur le Bassin de la Marine.

ensavoir+
Tél. 03 28 24 59 99

Plus de logements adaptés

Des logements novateurs aux Glacis

Construites dans les années 1960, les résidences Descartes-Roux connaîtront une nouvelle jeunesse dans un quartier des Glacis en plein renouveau. La Ville a en effet confié à l'organisme HLM Sia Habitat la mise en œuvre d'un programme de 48 logements destinés aux personnes âgées et en situation de handicap dans les rues éponymes. Le chantier sera lancé en fin d'année pour une livraison des logements programmée courant 2024.

Des réhabilitations et des constructions

Non seulement les 24 logements actuels, répartis en quatre plots, seront entièrement réhabilités et rendus accessibles, mais 18 appartements seront aménagés dans trois nouveaux bâtiments, et six maisons seront construites



de plain-pied sur l'emprise de l'ancienne salle de sports qui sera déconstruite, au dernier trimestre, Allée des Glacis. Equipés d'ascenseurs, les im-

meubles collectifs, qui mêleront harmonieusement la brique et le bois, seront reliés entre eux, trois par trois, par des coursives qui favoriseront la rencontre entre les résidents. Tous les logements bénéficieront d'innovations en matière de domotique, à l'image de détecteurs de chutes ou d'un thermostat pilotable à distance. L'objectif de ce programme immobilier est de favoriser l'autonomie des locataires ainsi que le maintien à domicile des seniors. Outre des jardins partagés, les locataires disposeront d'une

salle commune pour se réunir et vivre ensemble des moments conviviaux ainsi qu'un boulodrome qui sera situé au sud de la rue de docteur Roux. Rappelons que la nouvelle résidence Descartes-Roux bénéficie d'un legs d'un montant de 1,792 millions d'euros de la part d'un généreux Dunkerquois, Marcel Delhaye. La Ville a ainsi respecté les dernières volontés du donateur qui souhaitait voir cette somme affectée à la construction de logements pour personnes âgées.



→ La Basse Ville à la pointe du progrès

Outre la résidence intergénérationnelle et intrafamiliale « Geneviève De Gaulle-Antonioz » qui intégrera des logements particulièrement adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap, rue Saint-Charles, la Basse Ville compte deux autres programmes exemplaires qui accueilleront leurs locataires en 2023 : 24 appartements

adaptés par Partenord Habitat et répartis en deux bâtiments, à l'angle de la rue Saint-Mathieu et du boulevard Victor-Hugo, ainsi qu'une résidence d'une quarantaine de logements de Sia Habitat, dont une partie sera dédiée aux personnes en situation de handicap, sur l'ancien site des Aubaines.

Parole d'élue

Virginie Varlet,
adjointe au maire chargée de l'habitat durable

Qu'en est-il de l'accessibilité et de l'adaptabilité des logements ?

Le nombre de personnes âgées et/ou à mobilité réduite sera en forte augmentation d'ici à 2025 dans notre agglomération. Les futurs logements qui seront construits notamment au Banc Vert et à l'Île Jeanty dans le cadre de la rénovation urbaine doivent donc préfigurer cet habitat de demain qu'il faudra généraliser. Car aujourd'hui, la réponse n'est pas encore à la hauteur des enjeux et ce malgré la réglementation en vigueur qu'il faut désormais dépasser. Adapter un thermostat à la cécité, poser une prise électrique dans un garage pour recharger un fauteuil électrique, installer systématiquement des douches à l'italienne... ce qui pourrait apparaître comme un détail pour une personne valide facilite grandement la vie d'une personne en situation de handicap qui doit pouvoir accéder facilement à des espaces de vie majeurs comme sa cuisine ou sa salle de bains.

Mais tous ces équipements ont un coût ?

Adapter correctement un logement représente 2% du coût de construction et comme le coût de construction ne représente que la moitié du coût total d'un programme immobilier, on constate que la dépense est marginale lorsqu'elle est anticipée !

La CUD a déjà pris des mesures, depuis 2019, en conditionnant son accompagnement financier à la construction de logements accessibles...

Nous avons en effet imposé que tous les rez-de-chaussée soient adaptés, que les résidences disposent d'un ascenseur et que tous les appartements à l'étage soient adaptables moyennant de petits travaux. Il y a aussi les portes plus larges et des baignoires potentiellement réversibles en douches accessibles et adaptées. Mais on veut aller plus loin en développant des équipements électroniques et domotiques qui faciliteront la vie dans le logement, à l'image des commandes vocales, des balisages lumineux au sol pour prévenir les chutes la nuit ou de dispositifs médicaux connectés qui peuvent alerter un proche ou les secours en cas de problèmes.

Pour quel enjeu ?

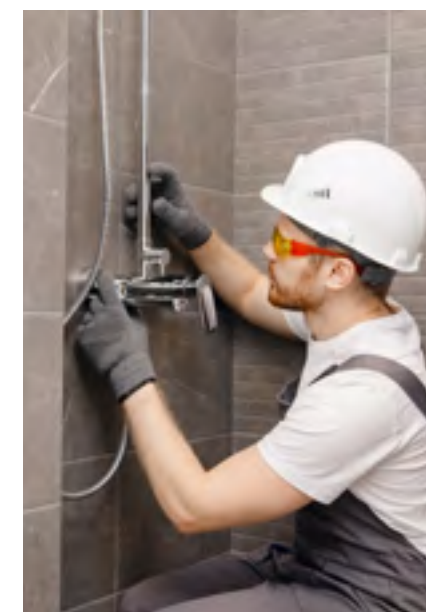
Il s'agit de faire en sorte que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent vivre dans le domicile le plus longtemps possible de façon autonome. Et cet apport de la technologie, associé à une réelle accessibilité, permet à un senior de rester chez lui huit années supplémentaires.



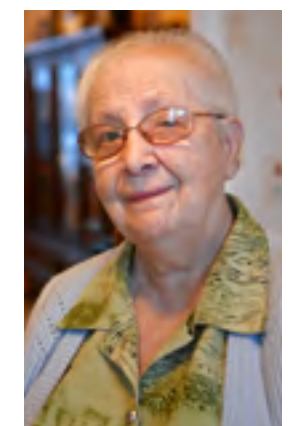
Une aide financière et un accompagnement pour adapter son logement

Les propriétaires ou locataires en situation de handicap ou en perte d'autonomie peuvent bénéficier d'une subvention maximale de 4 000 € accordée par la Communauté urbaine pour adapter leur logement dans le cadre du dispositif Réflexadaptation. Cette aide financière, cumulable avec d'autres dispositifs, varie en fonction des ressources du demandeur et du montant des travaux. La CUD a missionné une association spécialisée, l'APAHM, afin d'accompagner les demandeurs tout au long de leur projet, tant administrativement que financièrement.

en savoir+
Béatrice Leterme (CUD).
Tél. 03 28 62 70 20



→ Thérèse Verwaerde, bénéficiaire du dispositif Réflexadaptation



« J'ai sollicité la CUD et l'APAHM pour remplacer ma baignoire à laquelle je ne pouvais plus accéder. Un ergothérapeute de l'APAHM est venu à la maison et m'a expliqué, dans le détail, les travaux nécessaires pour installer une douche adaptée et sécurisée.

Il est revenu à la fin du chantier pour vérifier la bonne réalisation. Je suis heureuse de disposer de cet équipement devenu indispensable et qui a été entièrement financé grâce la Communauté urbaine, l'ANAH et la Carsat »